

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Bas-Saint-Laurent, le 4 novembre 2024

**Compression en santé, moratoire sur l'immigration et nouvelles normes sur l'habitation près des voies
ferrées : les élu-es redoutent les effets de ces décisions sur leurs territoires**

Réunis à Rimouski le vendredi 1^{er} novembre, les membres de la Table régionale des élu-es municipaux (TREMBSL) ont partagé de vives inquiétudes quant à de récentes décisions gouvernementales qui leur apparaissent peu sensibles aux réalités régionales.

Compressions budgétaires au CISSS-BSL : un risque pour les services à la population

Des compressions importantes seront effectuées au CISSS-BSL en réponse à la demande gouvernementale de rétablir l'équilibre budgétaire dans les établissements de santé d'ici la fin de la présente année financière. Les élu-es craignent les effets qu'auront ces compressions sur l'accessibilité et l'offre de services sur le territoire.

« Nous sommes inquiets des conséquences de cette décision sur l'équité d'accès aux soins de santé sur notre territoire, particulièrement pour les communautés plus éloignées et des populations vulnérables, alors que certains de nos milieux subissent déjà des réductions de services et des pénuries de personnel. Le gouvernement demande au CISSS-BSL d'éviter l'impact à la population, c'est très difficile à croire! Des suppressions de postes en santé, même si elles ciblent le secteur administratif, finissent toujours par affecter les services directs à la population », déclare Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis et président de la TREMBSL.

Moratoires sur des programmes en immigration : le gouvernement se trompe de cible.

Les décisions gouvernementales de mettre en pause deux programmes d'accès des immigrant-es temporaires à la résidence permanente préoccupent également les élu-es municipaux puisqu'elles risquent de faire obstacle à l'intégration de personnes déjà établies dans la région.

« La régionalisation de l'immigration est un défi véritable, mais elle demeure nécessaire pour soutenir la vitalité de nos communautés! Pour cela, il ne suffit pas d'attirer de nouvelles populations, mais de soutenir aussi leur intégration permanente dans nos milieux. Le gouvernement se trompe de cible en agissant ainsi. Ces programmes représentent des leviers importants en région, car ils soutiennent l'intégration et la rétention de personnes qui ont déjà des liens significatifs avec nos milieux, dont les étudiants internationaux et les travailleurs étrangers », explique Mario Bastille, maire de Rivière-du-Loup et membre de la TREMBSL.

Nouveau cadre normatif sur les nuisances du transport ferroviaire : une mesure incompatible avec le développement des cœurs de village au Bas-Saint-Laurent

Ce [nouveau cadre normatif](#), qui entrera en vigueur cette année, vient prohiber l'implantation de nouveaux usages sensibles (habitations, écoles, résidences, etc.) à l'intérieur d'une distance minimale de 1 000 mètres d'une gare de triage et à 300 mètres d'une voie ferrée. Le cadre impose également des critères de performance sonore et des mesures de protection des bâtiments qui seront implantés à l'intérieur de ces périmètres.

Considérant qu'un nombre très important de cœurs villageois et de centres-villes au Bas-Saint-Laurent sont traversés par une voie ferrée ou situés à proximité d'une gare de triage, la TREMBSL demande au gouvernement de reporter la mise en vigueur de ce cadre et de consulter les municipalités dans la définition d'une norme adaptée aux réalités territoriales.

« Cette nouvelle norme est totalement incohérente avec nos objectifs de densification et de consolidation de nos centres-villes. Il est nécessaire d'établir un cadre adapté au comportement réel des trains sur nos territoires. Il existe d'autres modèles normatifs intégrant des facteurs d'achalandage et de vitesse qui pourraient nous inspirer, comme c'est le cas actuellement pour le transport routier au Québec », explique Philippe Guilbert, maire de Trois-Pistoles et vice-président de la TREMBSL.

« Nous ne sommes pas contre l'objectif poursuivi, mais on s'explique mal l'urgence du gouvernement. Cette norme n'est pas ciblée sur la sécurité des personnes vivant à proximité des chemins de fer, mais plutôt sur la réduction des nuisances sonores. Alors, pourquoi ne pas prendre le temps de consulter nos municipalités pour développer une norme adaptée? », demande Sylvie Blanchette, mairesse d'Amqui et membre de l'exécutif de la TREMBSL.

À propos de la TREMBSL

La Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent a été créée en mai 2019. Ce lieu de concertation regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les 10 maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de toute une région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales.

- 30 -

Source : [Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent](#)

Pour informations : Sophie Duchaine, coordonnatrice
581-246-0438
sduchaine@crdbsl.org